Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DDEEES 236 Subvention au CNRS pour l'organisation du colloque " Diversité Typologique et Complexité Syntaxique "

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au CNRS pour l'organisation du colloque " Diversité Typologique et Complexité Syntaxique " ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au CNRS pour l'organisation du colloque " Diversité Typologique et Complexité Syntaxique ".

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.